



Le 18 octobre 2019, les représentantes et représentants syndicaux à la table de négociation nationale ont rencontré les représentantes et représentants des commissions scolaires pour déposer les propositions syndicales sectorielles en vue du renouvellement des conventions collectives venant à échéance le 31 mars 2020.

Ce lancement de la nouvelle ronde de négociations fait suite aux consultations effectuées auprès des membres, durant la dernière année.

### **Des demandes sectorielles bien étoffées!**

Les commissions scolaires, comme toutes les entreprises de production de biens ou de services au Québec, doivent de plus en plus s'intéresser à la notion de « bonheur au travail ». La simple satisfaction des employées et employés n'est plus la norme standard de référence. La relève commande plus de considération, de souplesse et de mesures d'intégration. La vision du travail et de son organisation doit être revue afin d'assurer les liens essentiels entre les donneurs de services et les élèves, ceux qui reçoivent ces services.

Lors du dernier Conseil fédéral des négociations, le 15 octobre dernier, les propositions syndicales finales ont été adoptées en fonction de six thèmes représentatifs des préoccupations et des revendications des membres de la FPSS-CSQ :

- L'attraction et la rétention du personnel
- La valorisation et la stimulation de l'emploi
- La mobilité du personnel
- Les perspectives d'avenir et les promotions
- La révision de certaines conditions de travail
- Le rehaussement salarial sectoriel

La réussite de cette ronde de négociations passe par la mise en place de conditions de travail, de mesures et de solutions significatives et durables en matière de reconnaissance, d'intégration et de flexibilité. Le personnel de soutien des commissions scolaires doit pouvoir occuper des emplois de qualité pour assurer un service de qualité aux élèves.



## **Des demandes intersectorielles rassembleuses!**

Cette ronde de négociations s'ouvre dans un contexte favorable autant du côté du marché du travail, de l'économie que des finances publiques. Le gouvernement dispose actuellement d'une marge de manœuvre importante pour améliorer nos conditions de travail.

Le 10 octobre dernier, lors du dernier Conseil général des négociations, il y a eu adoption des demandes communes pour l'ensemble des fédérations de votre centrale et donc, nous aborderons d'une seule voix les demandes syndicales qui touchent le salarial, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

Le dépôt de nos demandes intersectorielles aura lieu le 24 octobre 2019.

## **Quelle est la suite des choses?**

Dans le respect des délais prévus à la loi, les représentantes et représentants des commissions scolaires doivent soumettre leurs propositions dans les 60 jours du dépôt syndical. Par conséquent, nous devrions connaître leurs intentions en décembre.

Restez aux aguets dans vos milieux, vous serez sollicités prochainement par votre syndicat local pour des exercices de mobilisation. En éducation, faut que ça change maintenant!

## **Diffusion**

Les bulletins Info-négo S3 seront disponibles sur le site Internet de la FPSS-CSQ dans la section « Relations du travail ».

<http://fpss.lacsq.org/fr/negociation/>